

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERIONS

LES INSERIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

Annonces... 25 c. a l'g

Réclames... 50 c. -

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE

Trois mois... 5 fr.

Six mois... 9 fr.

Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 3 Décembre 1871

Nous recevons de Versailles la lettre suivante :

« La deuxième session de l'Assemblée nationale est ouverte. Il résulte de diverses informations que l'Assemblée revient plus pénétrée qu'auparavant de la nécessité de suivre une politique conservatrice.

« La question de la forme gouvernementale ne sera pas posée, mais l'Assemblée voudra que le Pacte de Bordeaux soit sérieusement appliqué. Les divisions sont trop nombreuses, les idées de modération entre les hommes et de conciliation entre les Princes sont trop peu assises pour que la majorité, qui est essentiellement monarchique, puisse songer à réaliser de suite ses espérances. D'un autre côté, M. Thiers a trop vu, depuis quelque temps, les travers et l'incapacité des républicains de la veille, pour qu'il ne sente pas l'impérieux besoin de chercher son principal appui à droite, au centre droit et au centre gauche, en donnant à ces trois parties de l'Assemblée les satisfactions qu'elles ont le droit de réclamer.

« Une rupture entre M. Thiers et la majorité de l'Assemblée serait un immense malheur. Il est indispensable, en effet, de pouvoir aborder avec calme les grandes questions du service militaire obligatoire, de la loi électorale et de l'instruction obligatoire, mais non gratuite, avec la liberté du père de famille pour fondement. Il faut en outre parer à la crise monétaire et à la crise financière par l'extension du droit de circulation des billets de la Banque de France, ou bien par un autre moyen qui consisterait à rembourser à la Banque de France, à l'aide d'un emprunt, une partie des 1400 millions qu'elle a avancés à l'Etat. N'avons-nous pas enfin à préparer, dès ce moment, la libération définitive du territoire, et n'y a-t-il pas encore à faire dans ce but un énorme emprunt qui pourrait se confondre pour partie avec le précédent, et qui s'imposera bientôt au gouvernement puisque nous n'avons plus que 29 mois pour verser à la Prusse les derniers trois milliards.

Dans cette situation, c'est une politique de temporisation et de rapprochement entre les partis qu'il faut encore pratiquer. Elle a eu de bons résultats dans le passé et si M. Thiers et l'Assemblée le veulent, elle en aura de meilleurs dans l'avenir. Mais M. Thiers et l'Assemblée ne doivent pas perdre de vue le travail souterrain des socialistes et des communards, qui malheureusement forment les gros bataillons du parti républicain.

Qu'importe que ce parti compte dans ses rangs d'honnêtes et de très sincères théoriciens, si le grand nombre est plein d'éloges et de regrets pour les assassins de la commune? Le devoir de M. Thiers et de l'Assemblée consiste à comprendre qu'il n'y a aucun retour patriotique, aucun sentiment de pudeur nationale à attendre

des hommes du 18 mars, et que ces hommes sont un danger de plus en plus sérieux, non-seulement par leur audace, mais par la faiblesse même du gouvernement qui semblait saisi, il y a quelques temps, d'une sorte de commisération envers eux. Pour M. Thiers comme pour l'Assemblée nationale, la question d'aujourd'hui et de demain est avant tout une question de salut social.

On lit dans l'Union :

Plusieurs journaux reproduisent la proposition de MM. Denfert-Rochereau, Humbert, Lévêque et Varroy, qui fut présentée le 11 septembre pour demander le renouvellement de l'Assemblée par cinquième.

Antérieurement à cette proposition, le principe du renouvellement partiel avait été posé, le 21 août, par un amendement de M. Pagès Dupont, dans le débat relatif à l'organisation du pouvoir exécutif. L'article 7 de cet amendement était ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale se renouvellera par tiers à partir du 1^{er} avril 1872. »

L'article 8 abordait, d'une façon détournée, la question du retour de l'Assemblée nationale à Paris. En voici le texte :

« La ville où siège l'Assemblée nationale est administrée directement par l'Assemblée elle-même, qui charge une commission, prise dans son sein, de nommer un préfet et un conseil municipal. Le préfet désigne les maires et les adjoints. »

M. Pagès Dupont est l'auteur de l'amendement qui a transféré le siège de l'Assemblée de Bordeaux à Versailles. Si les craintes de l'honorable député du Lot devaient se réaliser, si nous étions condamnés à voir l'Assemblée quitter cette dernière résidence pour Paris, la pensée qui a inspiré l'amendement de M. Pagès Dupont serait bonne à reprendre.

Peut-on comprendre, en effet, qu'un conseil municipal, qui est une sorte de Commune au petit pied, avec MM. Motto, Nadaud, Clémenceau, Lockroy, etc., tiennent séance en face de l'Assemblée nationale?

Dépêches Télégraphiques

Paris, 3 décembre, 10 h. 30 m. soir.

Bruxelles, 3. — L'Echo dit : « Nous apprenons que le cabinet a éprouvé de grandes difficultés à se constituer. Les seuls membres de la droite qui acceptent un portefeuille sont : MM. Malon, Chocnissien, Kint, Rodenbèke et Nayer.

« Le roi a parcouru la ville aujourd'hui; il a été vivement acclamé. »

Paris, 4 décembre, 14 h. 50 m.

Aujourd'hui, l'Assemblée nationale procédera, par voie du tirage au sort, à la formation de ses bureaux, et fixera son ordre du jour. Pour demain, élection du bureau présidentiel.

Si cette élection est terminée demain, la lecture du Message aura lieu, mercredi, sinon jeudi seulement.

Le nouveau cabinet belge n'est pas encore constitué. Quatre portefeuilles seulement ont été acceptés.

Correspondance spéciale

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 2 décembre.

Il y a vingt ans aujourd'hui que Louis Bonaparte arrivait au pouvoir suprême, et que son coup d'Etat réussissait, grâce surtout aux appréhensions inspirées à la masse de la population par l'esprit démagogique. Que ceux qui sont toujours portés aux agitations stériles et ruineuses puissent une leçon dans ce souvenir.

Que d'événements depuis le coup d'Etat du 2 décembre et quel changement dans la face de l'Europe ! Un Etat de second ou de troisième ordre, la Prusse, est devenue la première puissance militaire de l'Europe, après avoir annihilé en quelque sorte l'Autriche et avoir mis la France à deux doigts de sa ruine. L'Angleterre, dupe de son imprévoyant égoïsme, s'est dépouillée elle-même de son prestige. La Russie, naguère complice de la Prusse, s'inquiète maintenant des conséquences que peut avoir, la réussite trop complète de son ancienne alliée.

Le roi de Piémont porte à Rome la couronne d'Italie à côté du Pape qui ne sait pas encore s'il doit partir ou s'il doit rester. Quelle est la morale de ces graves événements ? Là dessus les philosophes politiques pourront discuter des années sans s'entendre. Je me contenterai, pour ma part, de constater que cette morale n'est certainement pas la théorie du désarmement que professaient tant de libéraux naïfs avant 1870. Réorganisons une forte armée, faisons concourir vers ce but toute notre énergie et tous nos efforts : voilà pour la France, la principale conclusion pratique à tirer des événements. Les phases si rapides de faiblesse et de force par lesquelles elle a passé dans la dernière période de vingt ans, prouvent avec quelle facilité elle peut, quand elle voudra, reprendre son légitime rang en Europe.

Le baron de Beust a ajourné son départ pour Londres à demain, sur la prière de M. Thiers, qui donne ce soir, en son honneur, un dîner auquel sont invités tous les membres du corps diplomatique actuellement présents à Paris.

Un conseil de généraux doit examiner mardi, au point de vue stratégique, le projet de chemin de fer circulaire qu'il est question d'établir à 20 ou 25 kilomètres de distance du mur d'enceinte de Paris.

La plupart des députés qui reviennent des départements expriment la ferme résolution d'éviter les questions constitutionnelles et, en général, toutes les discussions de nature à augmenter les divisions qui existent entre les partis.

L'enseignement gratuit et obligatoire, au nom de la liberté !.....

L'enseignement gratuit et obligatoire demandé par des hommes qui prétendent être les seuls amis sincères de la liberté... C'est un peu fort ! On l'on ne comprend pas ce qu'on dit, et alors on ne devrait pas toucher à des questions de cette gravité; on on le comprend, et alors qu'on ne nous parle plus de liberté. Comment ? mais, cette gratuité, en réalité le secret de faire payer le pauvre pour le riche, cette gratuité est purement et simplement la confiscation de la liberté d'enseignement. Qui pourra songer, s'il vous plaît, à faire concurrence à l'Etat, à ce magister, qui puise de force dans toutes les bourses ? qui dispose des fonds et ceux-là même qui ne veulent pas de son école ? Le riche pourra, peut-être, au prix de grands sacrifices, donner à ses enfants le maître de son choix; mais le pauvre peuple, ce peuple dont on fait sonner si haut les intérêts et les droits, ce peuple dont on revendique la protection et la défense comme un appanage réservé, une propriété personnelle, ce pauvre peuple, qui, lui aussi, a son cœur et sa conscience, pourra-t-il même en payant deux fois, faire donner

à ses enfants l'éducation que réclameront et sa conscience et son cœur ? ... Mais non : on lui reconnaît le droit de ne pas vouloir de l'enseignement de l'Etat, et, tout en lui prenant son argent, on le met dans la nécessité de le subir.

Nos codes, qui pourtant ne professent pas un respect superstitieux pour la liberté de la famille, nos codes avaient respecté, cette liberté première, essentielle, la liberté de l'éducation. Eh bien ! on vient mettre la main sur ce débris échappé à la France révolutionnaire. Il faudra que le père, que la mère se voient enlever ce droit sacré, ce droit primordial de l'éducation de leurs enfants : ils seront contraints de les livrer aux maîtres que leur conscience repousse, aux maîtres dont l'enseignement répugne à leurs convictions les plus intimes et les mieux justifiées. Les parents peu fortunés, mais dont les droits ne sont ni moins forts, ni moins incontestables, ces parents pourront-ils aller chercher au loin l'enseignement selon leur cœur, alors surtout qu'une prétendue gratuité nous réduit à peu près tous à l'enseignement de l'Etat ? A cet enseignement qui, peut-être demain, sera l'enseignement de Gambetta, de Bonvalet ou de Motto. Et cependant il faudra bien envoyer les enfants à l'école ou subir l'amende, peut-être la prison, peut-être la privation des droits civiques. — Quelle bonne fortune ! des enfants de nos paysans on pourrait faire des petits sans-Dieu, et en attendant on n'aurait pas à craindre les votes des parents.

Nous espérons que les hommes d'ordre verront les pièges cachés sous toutes ces apparences de dévouement aux intérêts des masses et qu'ils ne se prêteront pas à préparer les armes avec lesquelles on compte bien les battre.

La Patrie croit savoir que le principe de la gratuité absolue a été écarté du projet de loi sur l'enseignement public, malgré tous les efforts de M. Jules Simon.

On se serait arrêté à ce moyen terme : que les communes qui institueront la gratuité dans leurs écoles recevront de l'Etat une subvention proportionnée à la somme de sacrifices qu'elles s'imposeront.

Cette subvention sera appliquée tout d'abord à l'édification ou à la réparation des salles d'écoles et à l'amélioration du traitement des instituteurs.

Ce sera la condition sine qua non de l'octroi de cette subvention.

Il est difficile de prévoir le résultat de la retraite du ministre Belge. Ce ministre avait en effet une grande majorité dans les chambres. L'agitation est toujours très grande à Bruxelles. On lit à ce sujet dans la Patrie :

« M. de Bismark et le parti libéral allemand doivent être satisfaits. L'agitation grandit en Belgique.

« L'arrivée des délégués des associations libérales de toutes les villes a donné aux tapageurs, aux politiques de la rue une force considérable. Les troupes ont été renforcées et consignées.

Quant à la garde civique, fidèle aux traditions de toute garde nationale, elle est là l'arme au bras, gardienne de l'ordre public... mais prête à tourner du côté de l'émeute, aussitôt que le mouvement populaire lui paraîtra suffisamment accentué.

Des dépêches annoncent que jendi, lassée d'avoir attendu le roi, qui ne s'est pas montré, la garde nationale a crié : « Au palais ! » Dans les rangs, on a vu bon nombre de ces soldats-citoyens lever la crosse en l'air pour répondre aux acclamations amicales des tapageurs. Si l'émeute marche contre la Chambre ou contre le palais, on verra les gardes

nationaux, comme à Paris former la colonne militaire du désordre.

La garde civique se montre à Bruxelles ce que nous l'avons vue en France à toutes les heures de crises populaires.

Revue des Journaux

Constitutionnel

Oui, nous croyons que la commission des grâces, que le chef du gouvernement, que tous ceux qui ont contribué à l'exécution de Rossel et de Ferré ont fait leur devoir.

Le jour où cette noble victime fut immolée, ses bourreaux pensèrent qu'ils travaillaient au salut du pays et, de sang-froid, ils envoyèrent à l'échafaud un souverain qui aimait son pays.

Français

La commission des grâces est l'objet d'attaques répétées et odieuses. On veut frapper l'Assemblée dans une de ses délégations. Les journaux révolutionnaires, après avoir publié les noms des membres de la commission comme pour les désigner aux représailles, les couvrent d'outrages.

La presse radicale de province est plus vive que la presse radicale de Paris dans l'expression des colères que lui inspire la mort de M. Rossel. Le Réveil, de Lot-et-Garonne, demande qu'on élève une statue à l'ex-délégué de la guerre.

Quant à l'Assemblée, dont cette commission émane et semble si bien représenter les haines implacables, elle portera désordre mais au front une tache de sang ineffaçable.

Plusieurs seraient assez disposés à demander au gouvernement pourquoi il ne poursuit pas devant les cours d'assises les journalistes coupables de pareils outrages.

Le Moniteur des communes nous annonce que le gouvernement et la Chambre vont se retrouver en présence avec un commun désir de vivre en parfait accord.

Figaro

Vive la République! La commère a du bon :

elle dévore ses enfants.

La première fois qu'elle visite la France, elle dévore ses aînés, les girondins, puis ses cadets, les jacobins, sans parler des bâtards, les hébertistes, les babouvistes.

La seconde fois, en 1848, elle arrive avec une nouvelle génération; les grands-pères ont fait des petits, fort turbulents, fort incendiaires, poussant les principes de leur éducation un peu loin, et voulant à toute force s'emparer du bien d'autrui.

Elle revient le 4 septembre, au plus fort de la guerre. Pendant vingt ans, il lui avait poussé une nouvelle descendance: son retour était attendu pour nous en débarrasser.

Il y a des gens qui veulent déjà la mettre à la porte; ils ont tort; le travail n'est pas fini; il faut laisser s'achever l'équarrissage.

Moniteur universel.

Un point intéressant est celui qui regarde la politique actuelle du cabinet de Vienne, autrefois réservée et défiante vis-à-vis de l'Allemagne, aujourd'hui l'auxiliaire et l'alliée de M. de Bismarck.

Le gouvernement français n'a pas vu sans quelque regret l'Autriche entrer aussi complaisamment dans les calculs de la Prusse.

Journal des Débats.

La loi sur le contingent militaire a été votée à Berlin. M. Delbrück a fait connaître les raisons qui avaient porté le gouvernement à demander que l'armée restât encore pendant trois ans sur un pied de paix qui est en réalité un pied de guerre.

savons pas où M. Delbrück a puisé ses informations, qu'il nous permettra de trouver un peu étranges, car on ne voit pas bien quel intérêt aurait la France, si elle voulait recommencer les hostilités, à attendre d'avoir payé 5 milliards à la Prusse;

France

On lit dans le journal anglais Army and Navy Gazette :

« Nous recevons du Canada la nouvelle du départ définitif des troupes qui occupaient cette partie de nos possessions. Le Orontes a embarqué, le 13 courant, le dernier détachement de soldats anglais qui formaient garnison au Canada.

De si loin que vienne la nouvelle, elle nous touche de plus près qu'on ne pourrait le penser.

Le départ qu'annonce la feuille militaire anglaise, consacre définitivement, en effet, l'autonomie du Canada; c'est le couronnement mérité d'une suite d'efforts persévérants qui prouvent que la voie légale, suivie avec fermeté mais avec calme, est encore celle qui conduit le mieux au véritable progrès.

Ce n'est ni par des mouvements brusques, ni par l'insurrection, que le progrès se réalise; c'est par une vue nette, précise du but à atteindre, en avançant pas à pas, sans se décourager devant les difficultés, sans vouloir hâter inconsidérément le succès.

Durant les trente et quelques années que le Canada a mis pour fonder son indépendance, nous avons eu deux ou trois révolutions, créées et renversées tout autant de gouvernements, et, sauf les idolâtres de ceci ou de cela, personne n'oserait dire que nous en soyons beaucoup plus avancés.

6^e conseil de guerre

SEANT A VERSAILLES

Audience du 30 novembre.

Assassinat de G. Chaudey

Cinq accusés comparaissent devant le conseil; ils se nomment :

Gustave-Simon, Préau de Wedel, âgé de vingt-sept ans, ingénieur-constructeur à Paris.

Henri Benn, quarante-deux ans, fabricant de passermenterie, né à Londres;

Henri-Martin Berthier, vingt-trois ans, ciseleur, né à Paris.

Jean Victor Pollet, passementier à Paris;

Pierre-Auguste Soipteur, cordonnier, né à Paris.

On n'a pas oublié la triste fin de Gustave Chaudey, avocat à la cour de Paris et rédacteur du Siècle, assassiné le 23 mai, dans la prison de Sainte-Pélagie, par la garde nationale, qui exécutait les ordres de Raoul Rigault.

Raoul Rigault connaissait bien Chaudey. Il l'avait choisi pour son avocat, dans ses démêlés avec la justice.

Chaudey l'avait défendu avec un dévouement désintéressé. Comme les bons bourgeois de Paris, toujours prêts à donner une leçon au pouvoir, il avait encouragé et soutenu les démagogues; pour le récompenser, ils l'ont égorgé.

Devenu procureur de la Commune, Raoul Rigault accusa Chaudey de trahison pour avoir, disait-il, commandé le feu, le 22 janvier, sur les insurgés qui attaquaient l'Hôtel-de-Ville.

Le 12 avril, Vermesch, le même Vermesch qui publie aujourd'hui le Qui-vive à Londres, et en faveur duquel le Siècle demande l'amnistie, Vermesch imprimait dans le Père Duchêne la dénonciation suivante contre Gustave Chaudey :

« Est-ce qu'on ne va pas bientôt décréter d'accusation ce Jean f... là, et lui faire connaître un peu le goût des bons pruneaux de six livres dont il nous a régales dans le temps? Le Père Duchêne attend cette justification-là! et il espère que la brave Commune se hâtera de la lui accorder. De l'énergie, f...! Il le faut, si vous voulez que ça marche... Et vous voulez que ça marche, n'est-ce pas? Eh bien! alors, dépêchez-vous. »

Le lendemain Pilotel, le fameux commissaire de police de la Commune, se présentait au domicile de Chaudey. Il exhiba un ordre signé de Dacosta, voyou de vingt ans, secrétaire de Raoul Rigault, et, s'adressant à Mme Chaudey : Il nous faut, dit-il brutalement, le citoyen

Chaudey.

— J'ignore où il est, répond Mme Chaudey effrayée par les manières de ce misérable. Pilotel court aux bureaux du Siècle, y trouve Chaudey, l'arrête et le conduit à Mazas. Deux jours après, il revenait chez Mme Chaudey, et, sous prétexte de réquisitions, mettait la maison au pillage. Il avait pris 913 fr. le seul argent que possédait la malheureuse femme. Il consentit à grand-peine à lui restituer 98 fr. Il emporta le reste.

Le 23 mai, Chaudey sollicita inutilement la permission de dîner avec sa femme dans la prison. C'était l'anniversaire de leur mariage et de la naissance de leur enfant. La permission refusée, Mme Chaudey s'en alla: elle ne devait plus revoir son mari.

Le même jour, à onze heures du soir, le directeur de Mazas soupait et s'enivrait, en compagnie de Gentil, de Clément, de Préau de Wedel, de Jolivet et de plusieurs officiers de la garde nationale. Raoul Rigault arrive, les fait descendre au greffe et leur annonce qu'il veut procéder à l'exécution des otages.

Il désigne Gustave Chaudey comme première victime. Pendant qu'il lui adresse le reproche baval d'avoir fait tirer sur le peuple le 22 janvier, Raoul Rigault dicte à son secrétaire Slom, le procès-verbal d'exécution.

En voici le texte :

« Par devant nous Raoul Rigault, membre de la Commune, procureur de ladite Commune, sont comparus Gustave Chaudey, ex-adjoint au maire de Paris, Bouzon, Capdeville et Pacatte, gardes républicains; et leur avoué signifié, qu'attendu que les Versaillais nous tirent par les fenêtres et qu'il est temps d'en finir avec ces agissements, qu'en conséquence, ils allaient être immédiatement exécutés dans la cour de cette maison.

Paris, le 23 mai 1871.

Le procureur de la Commune,

Signé : RAOUL RIGAULT.

Signé : SLOM.

Préau de Wedel, Gentil et Clément, reviennent avec un peloton de gardes nationaux de huit hommes, commandés par le sous-lieutenant Léonard et sergent Thibeaudier.

On emmène la victime. En arrivant au chemin de ronde, Chaudey dit à Rigault :

— J'ai une femme et un enfant.

— Qu'est-ce que cela me fait? répond brutalement le procureur de la Commune.

— Eh bien! vous allez voir comment meurt un républicain!

Et il va se placer près de la lanterne qui éclairait les deux murs du chemin de ronde.

— Quand les Versaillais me tiendront, dit Raoul Rigault, ils ne me feront pas tant de grâce. — Et il commande le feu.

Les gardes nationaux tirent; les coups portent trop haut. Chaudey n'a reçu qu'une légère blessure au bras gauche.

Clément lui tire un coup de fusil dans le ventre et un second coup dans la poitrine. Gentil lui décharge un coup de pistolet dans la tempe.

Immédiatement après ce meurtre, Rigault, Préau de Wedel, Clément et Gentil ont assassiné trois gendarmes : Bouzon, Capdeville et Pacatte.

Expéditifs à voler comme à tuer, ils ont dépouillé les cadavres. Chaudey portait sur lui une montre en or, marquée à son nom, une chaîne de montre, un rouleau de 1,000 francs, un porte-monnaie, deux bagues, un trousseau de clefs. On n'a rien retrouvé.

Le 6^e conseil de guerre a condamné Préau de Wedel à la peine de mort; Berthier et Soipteur à 10 ans de travaux forcés; Pollet à 10 ans de détention; Benn à deux ans de prison.

Chronique locale et méridionale.

STATION DE L'AVENT A LA CATHÉDRALE.

La prédication de la Station de l'Avent a été ouverte, dans l'Eglise Cathédrale de Cahors, Dimanche dernier, 3 décembre, après Vêpres. Le prédicateur de la Station est M. l'abbé Terrat, qui appartient, nous a-t-on dit, à une société de Missionnaires, établie à Lyon, dans un ancien Couvent de la Communauté des Chartreux.

Dans son discours d'ouverture, l'orateur a pris pour sujet la bonté et la miséricorde de Dieu, appelant tous les hommes à la connaissance et à la pratique de la Religion, pour les conduire à la possession de l'éternelle vie. Il a montré d'abord l'inépuisable charité du Sauveur du

monde veillant sur l'homme dans toutes les circonstances de la vie terrestre, pour toucher les âmes, pour les purifier et les attirer à lui. Il a fait voir ensuite que, pour sauver l'homme, Dieu veut le frapper et le ramener au bien par les amertumes et les rudes épreuves de ce monde, dont la plus terrible est la mort, ce terme inévitable de son existence terrestre. Pour développer son sujet, il a parcouru les phases les plus éclatantes de la vie humaine, depuis le berceau jusqu'à la tombe. Il a su captiver l'auditoire par une série de tableaux animés et habilement tracés.

Ce missionnaire nous paraît réunir à un degré assez élevé les principales qualités de l'orateur sacré. Une attitude imposante, une voix sonore, une prononciation nette et accentuée, un débit varié ; ce sont là des avantages extérieurs qui disposent favorablement les assistants ; et la Providence les a départis dans une assez large mesure à M. l'abbé Terrat.

Son style a été généralement pur, clair, élégant, fortement rehaussé des fleurs de la poésie. Il y a des auditeurs, qui auront trouvé peut-être les ornements poétiques un peu trop prodigués. Mais il en est d'autres pour qui les splendeurs littéraires sont un charme, qui les tient en éveil en provoquant leur attention.

Le missionnaire de l'Avent prêchera, à la Cathédrale, trois fois par semaine, le Dimanche, le Mardi et le Jeudi. D'après le début, sa prédication mérite d'être suivie avec ardeur et assiduité par un grand nombre d'auditeurs. Son éloquence nous paraît propre à instruire, à intéresser, à impressionner la plupart des auditeurs, les hommes intelligents et érudits, comme les personnes moins lettrées. En y trouvant un aliment et un plaisir pour leur intelligence et pour leur cœur, ils pourront y recueillir le don céleste de la grâce, qui convertit et purifie les âmes, pour les unir à Dieu. A. G.

La musique du 88^e de ligne jouera désormais de 2 à 3 heures.

M. Labronie-Laprade, ancien membre du Conseil général du Lot, et ancien maire de Martel, vient de mourir dans cette ville, à l'âge de 80 ans.

Le ministère de l'intérieur a commencé à recevoir des préfets les états complets qu'il avait demandés il y a un mois, des indigents admis au service médical gratuit dans chaque commune.

Ce service étant scindé entre les deux budgets, communal et départemental, il s'agit de se rendre un compte exact des charges qui grèvent le pays de ce fait, et d'aviser aux améliorations que comporte un système qui fonctionne depuis vingt ans sans modifications.

Le ministre des finances presse la révision du cadastre. Cette mesure, instamment demandée depuis bien des années, répartira d'une manière régulière les impôts immobiliers auxquels échappent certaines constructions.

Il va donc être nommé une commission de révision du cadastre pour étudier les moyens les moins coûteux d'opérer ce travail.

Le cadastre, fait en 1810, n'a pas été revu depuis.

Le ministre de la guerre vient d'autoriser les comités formés pendant la guerre pour l'équipement des mobiles et des mobilisés à distribuer les effets qui leur sont restés à ceux des anciens soldats qui se trouvent dans la pénurie, et, à leur défaut, aux pauvres des localités où siègent les comités.

Une circulaire du directeur général des forêts rappelle aux propriétaires qu'aucun particulier ne peut arracher ou défricher ses bois sans en avoir fait préalablement la déclaration au moins six mois d'avance, durant lesquels l'administration peut faire signifier au propriétaire son opposition. Dans les six mois il est statué par le préfet, sauf le recours au ministère des finances.

Si, dans les six mois après la signification de l'opposition, la décision du ministère n'a pas été rendue et signifiée au propriétaire des bois, le défrichement peut être effectué.

En cas de contravention, le propriétaire est condamné à une amende calculée à raison de 500 fr. au moins et de 1,500 fr. au plus, par hectare de bois défriché.

On donne comme positif qu'au 1^{er} janvier prochain, la fusion de tous les anciens régiments

avec les nouveaux sera un fait accompli. Il en résultera que notre armée se composera de 150 régiments d'infanterie, 50 de cavalerie et de 30 d'artillerie.

Toute cette armée devra être répartie en dix grands camps dont les situations sont déjà indiquées et qui formeront autant de grands commandements dont les titulaires restent seulement à désigner.

Par une circulaire en date du 17 novembre 1871, le ministre de la guerre a décidé qu'il serait établi, d'urgence, par les chefs de corps, des mémoires de proposition en faveur des militaires qui seraient disposés à accepter des emplois de professeur de gymnastique dans les établissements d'instruction publique et rempliraient les conditions exigées des candidats à cet emploi.

Le traitement fixe affecté à cet emploi, qui ne donne pas droit à la pension de retraite, est de 600 fr. par an.

D'ici au 31 décembre, tous les corps de cavalerie sont invités à adresser au ministre de la guerre les modèles de selles et d'effets composant l'équipement du cheval, qui paraîtront d'un usage préférable à ceux actuellement en service.

Le ministre, qui ne néglige rien pour stimuler le zèle de nos officiers, a décidé que les auteurs des modèles qui seront adoptés en totalité ou en partie seront l'objet de mentions particulières.

On prépare au ministère de la guerre, dit le *Moniteur*, le remaniement complet de la carte stratégique de France. Des instructions vont être adressées aux ingénieurs, agents-voyers et dans les petites communes, aux autorités locales, pour obtenir sur chaque point douteux tous les éclaircissements nécessaires.

On sait quels services la gendarmerie a rendus à la France pendant la dernière guerre et l'insurrection de Paris. Plusieurs conseils généraux ayant exprimé le vœu que des récompenses soient au plus tôt accordées aux gendarmes qui ont pris part aux opérations militaires, la commission chargée d'examiner les services rendus ne tardera pas à fournir son rapport.

Nous lisons dans le *Messager de Toulouse*, d'aujourd'hui :

Pour la première fois de l'année, la neige a blanchi nos campagnes. Hier matin, les toits de notre ville étaient poudrés de frimas. Le soleil de midi a bientôt dissipé cette légère couche neigeuse, et changé en boue noire la fraîche et coquette parure des premiers jours d'hiver.

Nous lisons dans la même feuille : La foire aux draps, commencée hier à l'Hôtel-Saint-Jean, était assez animée. On y a traité assez d'affaires surtout en marchandises dites *castres* ou *peruviennes*.

On nous écrit de Toulouse, 3 décembre :

La cour d'assises a rendu hier son jugement dans l'affaire de l'*Emancipation*. M. Duportal a été condamné à quatre mois de prison et 2,000 fr. d'amende ; M. Paul, gérant, à deux mois de prison et 2,000 fr. d'amende ; M. Savy, imprimeur, à 1,000 fr. d'amende.

Nous lisons dans l'*Echo de la Dordogne* :

Jeudi, la réunion commerciale hebdomadaire, à Périgueux, a présenté une animation considérable. On écouait les châtaignes de 5 fr. à 7 fr. 50 l'hectolitre ; les pommes de terre, de 4 à 5 fr. ; les noix de 13 à 14 fr. pour celles en mélange non triées, et de 18 à 21 fr. les 50 kilogrammes pour les *couduras*. On cotait les truffes à 6 fr. le demi-kilogramme. Les oies grasses se détaillaient à 1 fr. la livre. De toutes ces denrées il ne restait plus rien en vente à midi. Les porcs gras avaient quelques faiblesses en débit ; par contre, les porcelets ont encore augmenté de prix. Tous les bœufs arrivés sur le foirail ont trouvé preneurs de 35 à 45 fr. les 50 kilogrammes poids vif.

On nous écrit d'Agen :

Plusieurs journaux ont répandu le bruit que le commandant de Poussagues, blessé d'une balle au pied dans son duel avec M. Clémenceau, avait dû être amputé. Nous sommes heureux d'annon-

cer que cette nouvelle est absolument fautive ; la blessure de l'honorable commandant est en pleine voie de guérison : la balle s'était logée derrière le tendon d'Achille et la suppuration de la blessure est presque arrêtée aujourd'hui.

M. le receveur général de la Haute-Garonne est appelé à remplir les mêmes fonctions à Nantes. Il est remplacé à Toulouse par M. le receveur général de la Dordogne.

Nous lisons dans le *Journal des Landes* :

Pierre Dufour, serre-frein à la C^{ie} du Midi, ayant voulu monter sur un train en marche, a été écrasé à la gare de Morceux.

Question des Phosphates de Chaux.

Bulletin Commercial.

Si nous avons accueilli avec empressement une série d'articles scientifiques sur les phosphates de chaux que nous pensons pouvoir continuer encore pendant quelque temps, d'un autre côté, nous nous mettons en mesure de donner au public toutes les nouvelles commerciales relatives à cette richesse locale.

Le mouvement produit par la recherche du phosphate de chaux natif dans notre pays, s'accroît et s'accroît tous les jours. Les achats de la matière au quintal se font avec activité dans plusieurs communes et principalement à Bach. Le prix monte toujours, de 25 centimes il est monté à 50 et 75 centimes, et actuellement, à ce qu'on dit, le quintal métrique va à 1 franc, ce qui fait 10 francs par tonne de phosphate de chaux. Cependant nous engageons les propriétaires à ne pas aller au-delà, pour ne pas décourager la spéculation, qui pourrait se rejeter d'un autre côté. Notre pays n'a pas le monopole de ces gisements. Des exploitations pareilles existent sur une vaste échelle dans les Ardennes et la Meuse. Sans compter les mines de Bellegarde, à la perte du Rhône (Ain).

Il est vrai que la matière de ces mines ne peut pas rivaliser avec les qualités de la mine du Quercy ; mais qui sait si les autres départements voisins ne renferment pas les mêmes gisements et la même qualité. On fait des recherches de tous côtés. Celles des environs de Montcuq et de Castelnau n'ont pas réussi, elles étaient faites dans les calcaires blancs qui occupent toute la surface du pays. Ce n'est pas le cap des gisements qui sont exploités sur le plateau qui sépare le bassin du Lot de celui de l'Aveyron. Là, les calcaires blancs (tertiaires) ne prédominent pas, ils sont seulement superposés au calcaire gris (jurassiques). Cependant il ne faut pas que les chercheurs se découragent, mais la prudence conseille de ne chercher que là où la nature du terrain est analogue à celle où le phosphate est découvert déjà.

Une lettre à la date du 14 novembre dernier, venue de Londres, de J.-B. Lawes Office, 59, Mark Lane (London) nous fait savoir, que les phosphates du Quercy sont déjà avantageusement connus sur les marchés d'Angleterre. Cette grande maison commerciale qui fait des affaires immenses pour les phosphates, les guanos, etc., n'est pas éloignée d'envoyer un agent spécial à Cahors pour les achats ou bien pour l'organisation d'une exploitation tout à fait en grand. D'après cette lettre, le prix du phosphate ou des coprolites de la qualité du Quercy serait au port de Londres de 75 à 78 francs. Il est inférieur de 20 francs environ dans les gisements de Farnham, de Cambridge, de l'île de Wight. Nous avons appris également l'achat de quatre bateaux dans le port de Cahors, uniquement pour le transport des phosphates. On pétitionne aussi auprès de l'administration pour la construction d'une côte d'embarquement sur le Lot, près du gisement de Larnagol.

Enfin une grande et bonne maison de fabrication de produits chimiques dans une importante ville de France, veut traiter pour la fourniture annuelle de 300 ou 400 tonnes de phosphate de bonne qualité, livrées à la gare de Figeac.

S'adresser à notre bureau pour de plus amples informations soit personnellement, soit par lettres affranchies.

J. M.
ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 25 novembre au 3 décembre 1871.
Naissances.
Guischar (Jeanne-Marie-Anais), rue Bousquet.

Rigal (Justin), aux Tuileries. — Allias (Marcelle) rue Tapis-Vert. — Filhol (Emilie-Marthe), place Nationale.

Mariages.
Garrigou (Etienne), et Calendrie (Magdelaine). — Rolland (Benoit-Vincent), et Caminade (Anne). — Crayssac (Jean-Pierre), et Biot (Perrette).

Décès.
Borredon (Marguerite), marchande, 85 ans, rue de la Mairie. — Guiral (Jacques), cordonnier, 63 ans, rue Portail-au-Vent. — Ciesielski (André), 68 ans, rue Valentré.

Pour la chronique locale : A. Layson.

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 4 décembre.

Plusieurs projets de loi, entr'autres le projet autorisant la Banque de France à étendre sa circulation de billets et à émettre de nouvelles coupures, seront déposés à la suite de la lecture du Message. Peut-être le projet de réorganisation de l'armée sera-t-il déposé le même jour.

Quand au projet de retour à Paris, on assure que les députés qui voulaient en prendre l'initiative ont résolu d'attendre que la mauvaise impression produite par les troubles de Bruxelles se fût un peu effacée. Tel est, du moins, le sentiment qui dominait samedi dans la réunion de la gauche républicaine. Je crois savoir que des réponses dans le même sens ont été faites, dans l'entourage de M. Thiers, aux députés qui venaient demander sur ce sujet un avis ou un conseil.

On annonce comme très-prochain le dépôt d'un projet tendant à régler la question des prisonniers. On proposerait de faire un triage à la suite duquel les plus coupables seraient renvoyés devant les conseils de guerre ou déportés, et les autres remis en liberté.

M. de Beust est reparti hier pour Londres où il a dû arriver ce matin.

M. de Gontant doit partir dans une huitaine de jours pour Berlin. Le décret qui le nomme à ce poste paraîtra probablement cette semaine au *Journal officiel* en même temps que celui qui nomme M. Jules Ferry à la légation de Washington.

Le nouvel ambassadeur de Russie, M. le comte Orloff, est attendu à Paris dans le courant de décembre.

La nomination du comte d'Appony comme ambassadeur d'Autriche, à Paris, en remplacement du prince de Metternich, est maintenant certaine.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Versailles, 4 décembre, 5 h. soir.

L'Assemblée nationale vient de tenir sa première séance, qui a été fort insignifiante : tirage au sort des bureaux, fixation de l'ordre du jour de demain.

La grande majorité du parti conservateur (droite, centre et centre gauche) revient avec des idées de résistance à la politique du gouvernement, dans le cas où la faiblesse contre les rouges reprendrait le dessus.

Le Message qui sera lu probablement après-demain, ne contiendra aucune allusion trop directe à la politique militante qui divise les partis.

M. le duc d'Anmale et le prince de Joinville qui devaient occuper leurs sièges, se sont abstenus. Des divergences d'opinions à cet égard se sont produites parmi les amis des princes. Un grand nombre d'entre-eux sont d'avis que les princes doivent rester princes, et ne pas paraître au sein de l'Assemblée dans la maison de leur aïeul Louis XIV.

A demain la nomination du président, des vice-présidents et des secrétaires, ainsi que l'organisation des quinze bureaux et la nomination des diverses commissions.

Dernière heure.

Paris, 5 décembre, 2 h. 3/4 soir.

Une dépêche de Berlin annonce que l'état de siège est proclamé sur toute l'étendue du territoire français occupé par les Allemands. Les attentats contre les soldats seront jugés par les tribunaux militaires allemands.

Le ministère belge n'est pas constitué. Bruxelles est tranquille.

Bourse de Paris.

Paris, 5 décembre 1871, soir.

Table with 2 columns: Rente and values. Rente 3 p. % 56.60, 4 1/2 p. % 81.50, 5 p. % 91.50

ASSEMBLÉE NATIONALE. — OUVERTURE DE LA SESSION.

L'Assemblée Nationale doit se réunir à Versailles, le 4 Décembre prochain. Or, il est essentiel d'être mis tout de suite au courant des graves questions à l'ordre du jour.

Nous croyons donc rendre service à nos lecteurs en leur signalant de nouveau Le XIX^e Siècle, qui vient d'organiser des services spéciaux pour publier immédiatement le compte-rendu des débats, les incidents, les indiscretions des bureaux et des couloirs, etc.

Les courriers de la nuit et ceux du matin porteront à ses nombreux abonnés des départements, les détails les plus complets, quelques heures après les séances.

L'accueil fait au XIX^e Siècle, l'oblige à s'imposer tous les sacrifices pour être le mieux et le plus promptement informé de tous les journaux de Paris.

Tout en accordant une large place aux débats législatifs et à tous les détails qui s'y rattachent, Le XIX^e Siècle ne changera rien à sa rédaction, qui se renforce chaque jour de nouveaux écrivains aimés du public.

A MM. Francisque Sarcey, X... E. Schnerb, Léon Guillet, Jules Noriac, A. Husson, Es. Bäuer, Alfred Assolant, Ch. Yriarte, de la Roubat, Hipp. Lucas, Wilfrid Chauvin, Léon Gatayes, etc., se joindront bientôt des plumes spéciales pour traiter toutes les questions.

Abonnements : Départ : un an, 62 fr. ; 6 mois, 32 fr. ; 3 mois, 16 fr.

Une action de jouissance de cent francs, 5^e %, est délivrée gratuitement, comme prime, aux dix mille premiers abonnés d'un an.

Un numéro d'essai est envoyé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande, contre l'envoi d'un timbre-poste.

Bureaux à Paris, rue Drouot, n° 2.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désira d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

Les personnes auxquelles le café et le chocolat ne peuvent convenir, trouveront dans le CACAHOÛR de DELANGRENIER un déjeuner réparateur et aussi

agréable que facile à digérer. Dépôt dans chaque ville. Se défier des contrefaçons.

SAISON D'AUTOMNE

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie, paralysie) ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT de DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace. Dépôts dans les pharmacies. (Se défier des imitations.)

L'Almanach le plus intéressant et le plus curieux de tous ceux que 1872 verra éclore, sera sans contredit l'Almanach du siège de Paris, rédigé par des écrivains de talent, illustré par les meilleurs crayons.

Les mille épisodes du siège y sont retracés fidèlement pour l'esprit et pour les yeux, avec l'entrain et l'humeur de témoins qui ont assisté aux péripéties de ce grand drame.

L'Almanach du siège de Paris forme un joli volume in-8°, du prix de tous les almanachs. En vente chez Pagnerre, 18, rue de Seine, 50 centimes, et chez tous les libraires de France.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnisbus mixte, Poste mixte, Omnisbus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Fumel, Monsempren-Libos.

Table with 3 columns: Station, 1^{re} cl., 2^e cl., 3^e cl. Rows include Cahors, Libos, Puy-l'Evêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cett.

Table with 2 columns: Arrivées de Cahors (Voir tableau 1) and Départs pour Cahors (Voir tabl. 2). Rows include Libos, AGEN, MONTAUBAN, AGEN, LIBOS.

gations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

LES CONTREFAÇONS

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE le véritable nom

AVIS

Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien nous adresser en un mandat potes, le montant de leur abonnement. C'est le dernier avis que nous publions avant de lancer nos mandats. Les abonnements se paient d'avance.

Prime d'actualité offerte aux abonnés du Journal du Lot.

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE DES RUINES DE PARIS

De tous les Monuments et Edifices incendiés et détruits Par la Commune de Paris, accompagnés de notices historiques et descriptives sur chaque sujet — plus — Une vue de Saint-Cloud détruit, et un groupe de fédérés en Frontispice en regard du titre. Cet Album, dont les épreuves sur beau papier bristol teinté, sont encadrées dans un joli filet, est très-richement relié, doré sur tranches et imprimé sur grand format in 4°. — Il se vend VINGT-HUIT FRANCS dans le commerce. — Cette édition toute spéciale sera délivrée à nos Abonnés seulement : Au lieu de 28 francs, net, pris dans nos bureaux 16 francs. — Les Abonnés hors la ville auront le port à payer à la réception.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES ORFÈVRERIE D'ARGENT GALVANOPLASTIE Argenture et Dorure, Réargenture

COUVERTS ALFÉNIDE MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56 Succursale à CARLSRUHE Représentants dans les principales villes DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER Notre représentant est, à Cahors, MM. Mandelli frères, Bijoutiers, Orfèvres.

Expositions universelles PARIS 1855 GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR LONDRES 1862 DEUX MÉDAILLES pour excellence des produits, PARIS 1867 HORS CONCOURS (Membre du Jury.) ALFÉNIDE CHRISTOFLE

M. ERNEST FOUBERT

Dentiste de Paris A l'honneur d'informer les personnes qui auraient besoin des secours de son art, qu'il vient d'ouvrir un cabinet de prothèse dentaire, rue Fénélon, au coin de la rue de l'Université, au 1^{er}. Opérations gratuites pour les indigents.

UNIVERSITÉ DE FRANCE, Académie de Toulouse. LYCÉE DE CAHORS.

Une adjudication publique pour les fournitures ou travaux ci-dessous désignés à faire, pendant l'année 1872, au Lycée de Cahors, aura lieu le 21 Décembre 1871, à 2 heures de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Établissement. 1^o Pain ; 2^o Viande de boucherie ; 3^o Houille ; 4^o Blanchissage de linge ; 5^o Drap bleu pour uniforme ; 6^o Chaussure ; 7^o Bois de chauffage ; 8^o Habillements confectionnés. Les soumissions devront être cachetées et déposées à l'Economat dudit Lycée, avant le 21 décembre courant. Les intéressés pourront prendre connaissance tous les jours, de 8 à onze heures du matin, et de 2 à 4 heures du soir, du cahier des charges, qui reste déposé à l'Economat. — Le Proviseur du Lycée de Cahors Signé : RICHAUD.

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT Brochure grand in-8° de 112 pages. 1 fr.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors. Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se hargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit. SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

FLEURS ARTIFICIELLES MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1^{er} novembre, à M^{lle} Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.